

IEM de Jour _ ADAPEI ARIA _ LA ROCHE SUR YON

Public accueilli

Mixité

Établissement Mixte

La prise en charge peut concerner les enfants ou adolescents déficients moteurs aux stades de l'éducation précoce, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire (enseignement général, professionnel et technologique).

Procédures d'admission

L'orientation vers ces établissements médico-sociaux est proposée par la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)** de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**. La Commission désigne dans sa notification d'orientation les établissements du département répondant à l'orientation de la personne handicapée. Cette orientation est valable pour tous les IEM sur l'ensemble du territoire français offrant un accueil comparable.

Le jeune handicapé et ses proches déposent ensuite un dossier d'admission comportant le maximum de renseignements éducatifs, scolaires, socio-familiaux, psychologiques et médicaux auprès de l'établissement souhaité. Un ou plusieurs entretiens avec les membres de la commission d'admission de l'établissement (directeur, psychiatre, éducateurs, psychologues) peuvent être ensuite nécessaires avant que l'admission soit prononcée, en fonction des places disponibles et de l'avis de la commission d'admission.

Pour plus d'informations, consultez [les démarches relatives](#) aux Institut d'Education Motrice (IEM).

Services proposés

Les IEM proposent, en fonction de la nature et du degré de la déficience :

- l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;
- la surveillance médicale, les soins, le maternage et l'appareillage nécessaire ;
- l'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles nécessaires ;
- l'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des stratégies individualisées faisant appel à des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication ;
- l'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances, le développement d'un niveau culturel optimum, l'éducation physique et sportive ;
- des actions d'éducation spécialisée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale en utilisant autant que faire se peut les moyens socio-culturels existants.